



Bilan rapide bilan du quinquennat 5 ans de recul de la politique associative

Introduction

Au moment où va s'ouvrir la campagne présidentielle, il n'est pas inutile de se remémorer les principaux événements qui ont jalonné le quinquennat qui s'achève.

À la lecture de la chronologie des principales mesures, on peut discerner 3 périodes :

- une première période extrêmement courte d'espoir suite aux déclarations initiales du candidat François Hollande et des premières déclarations après son élection
- une seconde période où se mêlent la déception des premières mesures et l'existence d'un dialogue institutionnel (rencontres, participation à différentes négociations) qui permet de faire avancer un certain nombre de dossiers, période qui correspond grosso modo au gouvernement de Jean-Marc Ayrault
- une troisième période de durcissement et de radicalisation qui se caractérise par la mise en place d'un plan de rigueur de 5 ans (2014-2019), l'abandon de toute forme de dialogue social et institutionnel, puis un tournant autoritaire et totalitaire avec la remise en cause des libertés publiques.

Cette période correspond au gouvernement de Manuel Valls, mais elle est en phase avec une radicalisation du néolibéralisme, qui pense qu'il n'a plus besoin ni du peuple, ni de la démocratie, ni des associations citoyennes et entend tout soumettre aux logiques marchandes.

Au total, les 5 ans écoulés représentent un tournant pour les associations citoyennes, qu'il est important d'analyser clairement pour pouvoir se repositionner dans un contexte qui, sauf événement imprévisible, ne peut que s'aggraver après 2017 si rien ne change.

Chronologie des principales mesures

10 mars 2012. Le candidat François Hollande insiste sur la spécificité des associations

Lors de son intervention face aux associations le 10 mars 2012, François Hollande insiste sur la spécificité des associations et leur rôle dans l'intérêt général. Pour cela, il estime nécessaire de redéfinir les services sociaux d'intérêt général, de revoir la circulaire Fillon, d'accompagner des associations qui ne peuvent pas vivre d'appels à projets et qui doivent avoir une sécurité dans leur financement, de donner une protection à celles qui doivent avoir accès aux marchés publics en reconnaissant leur spécificité. En revanche, il entend lutter contre les dérives qui se produisent dans des associations qui adoptent un fonctionnement et des objectifs identiques à ceux d'une entreprise, sans répondre à l'intérêt général.

6 mai 2012. Discours de Tulle

Discours de Tulle¹. Des engagements solennels sont pris pour que chacun soit traité à égalité de droits et devoirs, qu'aucun enfant de la République ne soit laissé de côté, abandonné, relégué, discriminé « *afin de pouvoir donner à nos enfants une vie meilleure que la nôtre* ». L'objectif annoncé est également d'associer chaque citoyen à l'action commune pour relever les défis qui nous attendent, de mettre en avant la priorité éducative, la transition écologique, l'égalité entre les territoires, la préservation du modèle social. Les valeurs républicaines de liberté, d'égalité, de fraternité, de dignité humaine, de laïcité sont des leviers pour restaurer la confiance et la justice et pour aller vers la dignité et la responsabilité de tous.

¹ Discours de Tulle 6 mai 2012 Ecouter <https://www.youtube.com/watch?v=85gzoaouwnk>

Le CAC salue l'élection et ces premières déclarations de François Hollande, « *qui constitue un espoir, un immense soulagement et une libération. Les associations citoyennes espèrent qu'elle signifie aussi la fin d'une période d'instrumentalisation des associations. Mais ces déclarations doivent se concrétiser par des décisions effectives et la mise en place dès 2012 d'une autre politique associative* ».

16 mai 2012. Valérie Fourneyron ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative.

L'éducation populaire et la vie associative apparaissent comme des priorités du gouvernement. Ceci est en lien avec la volonté de dialogue affichée par le gouvernement Ayrault. Les propositions faites par le Collectif des associations citoyennes pendant la campagne sont présentées au cabinet de Madame Fourneyron, dans un esprit de dialogue et d'écoute. Le CAC rencontre périodiquement son cabinet. Il est reçu à deux reprises par le cabinet du Premier ministre.

30 juin 2012. Acceptation du traité de stabilisation budgétaire

François Hollande, au nom de la France accepte le traité de stabilité budgétaire négocié par son prédécesseur. Celui-ci lui enlève pourtant toute possibilité d'honorer ses engagements de campagne. Il donne un droit de regard à la cour de justice de l'union européenne sur les règles d'or mises en place dans les états de la zone euro : le déficit structurel ne devra pas dépasser 0,5 % du PIB, les déficits annuels ordinaires ne dépasseront pas 3 %. Ce traité inscrit dans les textes fondamentaux le monétarisme qui prévaut dans l'union européenne. Il se traduira en France par des plans de rigueur successifs qui empêchent toute reprise de l'activité et entretiennent mécaniquement l'accroissement du chômage.

Septembre 2012 : déception et manifestations

Le CAC exprime sa déception et appelle les associations citoyennes à se joindre aux manifestations organisées le 30 septembre dans toute la France contre la politique d'austérité. Les décisions prises durant l'été ferment en effet la plupart des portes que les déclarations d'intention avaient ouvertes :

- La RGPP non seulement continue mais s'aggrave et prive les associations d'interlocuteurs crédibles.
- La réforme des collectivités va faire l'objet d'un projet de loi dès le mois de décembre, après une concertation qui se limite aux associations d'élus, sans perspectives pour l'avenir des territoires.
- Le nouveau plan de rigueur mis en place, pire que le précédent, ne peut déboucher que sur un échec, car la baisse des activités qui en résultera ne peut qu'accroître les déficits publics, et condamne les associations à licencier massivement, ce qui aggravera la récession.
- Les positions européennes ne remettent nullement en cause à la logique néolibérale des politiques européennes. Contrairement aux engagements pris, le traité budgétaire va être signé en l'état, ce qui signifie la prolongation indéterminée du recul de l'action publique et des actions associatives.

Commentaire du CAC. « *Le nouveau gouvernement semble s'inscrire dans la continuité d'une politique dont nous pensions qu'il allait nous affranchir. Les nombreuses associations citoyennes savent qu'au-delà de la survie associative, il s'agit de la survie d'une certaine manière de faire société : choisir la solidarité et non la compétition* »

16 octobre 2012. Premières propositions pour une nouvelle circulaire remplaçant la circulaire Fillon

Les premières propositions de nouvelle circulaire sont très proches de l'ancienne circulaire Fillon, assimilant toutes les associations à des services d'intérêt économique général, c'est-à-dire les soumettant à la réglementation européenne concernant les entreprises. De nombreuses réunions sont organisées au cours des années 2013 et 2014, qui permettront de faire évoluer progressivement le texte dans un sens positif.

Janvier 2013. Protestation des ministres de la culture, de la ville, de la jeunesse et sports et de l'économie sociale et solidaire

Diminution de 1,5 milliards de la dotation de l'État aux collectivités. D'après une information donnée le 9 janvier par France Info, les ministres de la culture, de la ville, de la jeunesse et des sports, de l'économie sociale et solidaire vont dire à Jean-Marc Ayrault qu'ils ne pourront plus supporter de nouvelles coupes dans leur budget, car c'est notamment le financement de nombreuses associations qui est en danger.

Commentaire du CAC : « *Cette information ne surprend pas. Les perspectives 2013 sont catastrophiques pour de nombreuses associations. Au nom du plan d'austérité de nombreux financements acquis sont remis en cause, des attributions de postes, des périmètres d'éligibilité des aides, tant de la part de l'État que des*

collectivités territoriales. Ces nouvelles coupes surviennent après une forte baisse, de l'ordre de 30 %, des engagements de l'État au cours des 5 dernières années, qui n'est plus v compensée par les collectivités depuis 2010. Les crédits publics accordés aux associations correspondent à des tâches indispensables à toute vie en société. Ce ne sont pas des dépenses publiques mais des investissements publics, car un euro de subvention aux associations génère 3 € d'activité et parfois des rentrées fiscales équivalentes. Il n'est pas sûr, en revanche, que les 20 milliards d'euros accordés aux entreprises au nom du « pacte de compétitivité » aient un effet aussi positif ».

Janvier 2013. Installation de la commission Dillain-Duport, chargée d'élaborer une nouvelle charte nationale d'engagements réciproques.

Dans le cadre de sa volonté de dialogue affichée, le gouvernement et on met en place une commission composée de représentants des fédérations d'élus et des principaux mouvements associatifs, chargée d'élaborer une nouvelle charte d'engagements réciproques. Didier Minot en fait partie au nom du CAC. Celui-ci est également présent dans la commission dialogue civil de la CPCA, chargée d'élaborer les premières propositions. Celles-ci sont en grande partie rédigées par Daniel Royer, représentant du CAC.

La commission Dillain-Duport rend ses conclusions en juillet 2013 et la charte nationale d'engagements réciproques sera signée en février 2014

14 février 2014. Signature de la charte nationale d'engagements réciproques. L'engagement associatif « grande cause nationale

Signature à Nancy de la charte nationale d'engagements réciproques par le premier ministre, les principales fédérations d'élus et la CPCA, qui prend alors le nom de « Mouvement associatif ». Mais le communiqué du Premier ministre² n'évoque que pour mémoire la signature de cette nouvelle Charte et ne mentionne pas sa nécessaire déclinaison en de multiples chartes territoriales, alors que son objectif principal est de construire des relations partenariales entre associations et collectivités territoriales.

Le Collectif des Associations Citoyennes se félicite de la décision du Premier ministre de faire de l'engagement associatif la Grande Cause Nationale pour 2014, et que le gouvernement ait enfin décidé de mettre en place une politique associative visant à « soutenir le mouvement associatif, faciliter le bénévolat et favoriser l'emploi au sein de l'économie sociale et solidaire ». En effet, c'est l'ensemble des associations qui font aujourd'hui mouvement pour trouver des issues à la crise multiforme où nous sommes plongés. Le CAC souligne que le mouvement associatif, dans sa grande pluralité, ne saurait être confondu avec « le Mouvement associatif », nouvelle dénomination que s'est donnée de manière très ambiguë la CPCA. Celle-ci ne représente qu'une partie du monde associatif, comme elle l'a d'ailleurs reconnu en souhaitant s'ouvrir à un travail commun avec d'autres partenaires.

2 avril 2014. Nomination du gouvernement Valls. La vie associative et l'éducation populaire disparaissent

Najat Vallaud-Belkacem est nommé ministre des droits des femmes, de la vie, de la jeunesse et sports dans le nouveau gouvernement. La vie associative et l'éducation populaire disparaissent. Le 26 août, elle est remplacée par Patrick Kanner

14 avril 2014 annonce d'un nouveau plan de rigueur : 50 milliards de réductions des dépenses publiques en 3 ans

Le nouveau premier ministre, Manuel Valls, annonce le 14 avril une réduction des dépenses publiques de 50 milliards en 3 ans et de 11 milliards de la dotation de l'État aux collectivités d'ici 2017 (soit 3 milliards par an). Les associations sont concernées au premier chef, puisque 50 % de leurs financements sont-ils financements publics, et que 60 % de ces derniers proviennent des collectivités. Le CAC souligne que la suppression des actions de prévention et de lien social génère des coûts bien supérieurs de maladies, de sécurité, d'actions de réparation, etc. et que les pertes de cotisations sociales et d'allocations chômage sont 2 fois supérieures au montant des subventions supprimées. Ces arguments sont présentés de vive voix au cabinet du Premier Ministre en juillet 2014, mais celui-ci ne répond pas.

En septembre 2014, le CAC publie une analyse des conséquences prévisibles des restrictions budgétaires, et dénonce un vaste plan social invisible, estimant qu'à l'horizon 2017 200 000 emplois serait menacés si rien

² Voir <http://www.gouvernement.fr/presse/le-label-grande-cause-nationale-2014-accorde-a-l-engagement-associatif>

n'est entrepris pour compenser la diminution des crédits publics. Ces analyses seront reprises par tous les médias. Le 6 novembre 2014, les associations citoyennes manifestent devant l'Assemblée Nationale.

31 juillet 2014. Adoption de la loi sur l'économie sociale et solidaire.

Présentée comme un progrès majeur dans la reconnaissance d'une économie à l'activité limitée, cette loi s'avère au contraire, par le jeu des amendements multiples dont elle a fait l'objet, être un cheval de Troie qui permet aux entreprises privées et aux fondations d'entreprises de bénéficier des mêmes avantages que les coopératives, les mutuelles et les associations dès lors qu'elles poursuivent un « objectif social » aux contours extrêmement flous. Parmi les éléments positifs, on peut noter une définition légale de la subvention qui n'existait pas. D'une grande complexité, cette fois comprend des dispositions qui peuvent être utilisées de différentes manières selon l'évolution du rapport de forces et des orientations politiques du gouvernement. Elle n'a donc pas entièrement révélé ses effets et sa portée.

25 septembre 2014. Rapport Sibille proposant la mise en place en France de Social impact bonds.

Ce rapport, remis à Carole Delga, secrétaire d'État à l'économie sociale et solidaire, propose de permettre le financement, par des investisseurs privés, d'actions dans le domaine social à travers l'émission d'obligations, dont le remboursement est lié aux résultats des actions. Puis de les faire rembourser, avec un taux d'intérêt élevé, par les pouvoirs publics si l'association a atteint ses objectifs. Un évaluateur indépendant s'assure de l'atteinte des objectifs. Ce mécanisme, proche de celui des partenariats public-privé, a pour conséquence la mise au pillage des finances publiques et l'assujettissement des actions sociales à des logiques de productivité maximum et de qualité minimum. En réponse à une question parlementaire posée par Jacqueline Fraysse, députée des Hauts-de-Seine, Carole Delga affirme qu'aucune suite n'a été donnée à ce rapport.

Septembre-octobre 2014. Commission d'enquête parlementaire sur les difficultés associatives

L'Assemblée nationale constitue une commission d'enquête parlementaire, présidée par Alain Bocquet, député du Nord, pour analyser les difficultés des associations dans la période de crise actuelle. Le rapport publié le 20 novembre 2014³ souligne l'importance des difficultés, les dangers de la commande publique, la concurrence avec le secteur lucratif, le risque de banalisation, et formule de nombreuses recommandations pour que les associations puissent continuer à jouer le rôle. Malheureusement, ce rapport ne sera pas entendu, et les tendances dénoncées par les membres de la commission et les nombreuses personnes et structures auditionnées continueront de produire leurs effets.

Janvier à mars 2015. Appel du gouvernement aux acteurs associatifs engagés dans l'éducation populaire après les attentats de janvier 2015

A la suite des attentats de janvier 2015, le gouvernement fait appel aux organisations d'éducation populaire à Le président de la république reçoit à l'Élysée les acteurs associatifs engagés dans l'éducation populaire. Le 6 mars 2015, un comité interministériel⁴ « pour redonner des couleurs à la République » appelle toute la société à se mobiliser autour des valeurs républicaines. 100 millions d'euros de crédits supplémentaires sont débloqués pour les associations et le déploiement d'actions d'éducation populaire dans les territoires prioritaires, le développement de la réserve citoyenne et le service civique, ainsi qu'un programme « citoyens du sport ». Une fois l'émotion retombée, ces 100 millions serviront essentiellement à combler le déficit du service civique.

7 aout 2015. Adoption de la loi NOTRe, portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République.

Cette loi, avec la loi MAPTAM qui l'a précédée, consacre une concentration des pouvoirs au niveau des métropoles et de 13 grandes régions, d'une part, d'intercommunalités de grande taille (plus de 20 000 habitants) d'autre part. Les villes moyennes et les intercommunalité rurale sont laminées. Les outils de la concertation (conseils consultatifs à différents niveaux) ne sont plus obligatoires, ce qui traduit un recul de la démocratie participative au profit d'une approche technocratique, où l'essentiel des décisions sont prises par les grands élus et les fonctionnaires territoriaux d'autorité. Le remodelage des territoires et des compétences introduites une incertitude qui se traduit par la rupture de nombreuses actions pourtant nécessaires. Les amendements déposés par un collectif intérêt associatif auquel participaient le CAC n'ont

³ Voir <http://www.assemblee-nationale.fr/14/rap-eng/r2383-tl.asp>

⁴ <http://www.ville.gouv.fr/?un-comite-interministeriel-pour>

pas été retenus, hormis pour l'éducation populaire, qui reste une compétence partagée entre les différents niveaux de collectivités avec la culture, le sport et tourisme.

29 septembre 2015. Publication de la circulaire Valls

Cette circulaire représente une nette amélioration par rapport à la circulaire Fillon de 2010. Elle revient sur la soumission de l'ensemble des associations à des logiques concurrentielles, sort de la logique du « tout prestataire ou marchand » qui prévalait auparavant. Cependant, la signature de cette circulaire survient précisément au moment où le projet de budget 2016 présenté au Parlement accentue la diminution dramatique des dotations aux collectivités, et par voie de conséquence des financements aux associations. Les conditions d'attribution des subventions s'améliorent au moment même où les moyens financiers des collectivités publiques sont gravement amputés. De même, les démarches de co-construction avec les collectivités et avec l'État sont reconnues et encouragées. Mais dans le même temps l'application de la réforme territoriale et la diminution des moyens créent une incertitude majeure qui paralyse les initiatives⁵.

Octobre 2015. Nouvelle aggravation du plan de rigueur avec le projet de loi de finances pour 2016.

Une nouvelle baisse diminution de la dotation aux collectivités, de 3,6 milliards d'euros en 2016, est mise en discussion avec le projet de loi de finances. Les départements annoncent pour 2016 de fortes diminutions de leurs crédits aux associations, notamment dans le domaine social. Dans le même temps, le CICE octroie un cadeau fiscal de 20 milliards/an aux entreprises, sans que celles-ci ne créent d'emploi⁶.

Le CAC écrit à tous les députés pour souligner « *combien ce projet de budget 2016 constitue un instrument régressif de transformation de la société. Les trésoreries associatives sont exsangues et beaucoup de communes n'ont plus de marge de manœuvre. Mais plus encore que l'emploi ce sont **les richesses immatérielles produites par les associations citoyennes** qui sont menacées. Celles-ci sont faites avant tout de développement humain, de démocratie locale, de participation de chacun à la vie de la cité, d'éducation citoyenne ou écologique, de renforcement du lien social, de lutte contre le dérèglement climatique. La création de richesse économique, bien que réelle, n'est jamais qu'une conséquence de leur activité et ne correspond aucunement à leur finalité* ».

Cependant, ce débat tourne court du fait des attentats du 13 novembre. Du fait du choc émotionnel entretenu par les médias et le gouvernement, plus personne ne parle de l'emploi ni des restrictions budgétaires.

Novembre 2015 à juin 2016 : après les attentats du 13 novembre, le gouvernement restreint les libertés publiques avec l'instauration d'un état d'urgence permanent

Après les attentats du 13 novembre, la dérive autoritaire s'accroît. La classe politique quasi unanime vote la prolongation de l'état d'urgence et un ensemble de mesures d'états sécuritaires, accréditant ainsi la thèse d'une guerre à mener contre le terrorisme et engageant le pays dans une fuite en avant sans issue. Le CAC affirme avec beaucoup d'autres que « *des mesures de sécurité sont évidemment nécessaires. Mais rien ne saurait justifier la restriction des libertés publiques, avec le motif vague « d'atteinte à l'ordre public » aisément généralisable à toutes les contestations, qui constitue une menace majeure pour la démocratie* »⁷. Il appelle la mise en place d'un vaste dispositif de soutien et de relance de l'éducation populaire, qui constitue le principal rempart contre la désespérance civique. Le travail des associations citoyennes est en effet indispensable et doit être à nouveau soutenu, et il est contradictoire d'appeler un sursaut civique et de massacrer les financements publics aux associations. Le CAC appelle à participer aux manifestations qui aboutiront à l'abandon de la réforme constitutionnelle sur la déchéance de nationalité.

Mars à juillet 2016. Remise en cause du code du travail avec la loi El Khomri

Le collectif des associations citoyennes dénonce la remise en cause du code du travail, qui concerne aussi les associations. Par touches successives le gouvernement, les organisations patronales, financières et les multinationales bâtissent une société totalement vouée au marché, dans laquelle les solidarités doivent s'estomper au profit de la concurrence. L'exclusion par la précarité s'accroît, au travail comme dans l'ensemble de la société. Les inégalités s'exacerbent. La charité présentée sous des formes « modernes »

⁵ Voir l'analyse détaillée <http://www.associations-citoyennes.net/?p=6832>

⁶ Voir http://entreprise.lexpress.fr/gestion-fiscalite/impots-taxes/michel-sapin-sur-le-cice-simple-maladresse-boulette-ou-verite_1573337.html

⁷ Voir <http://www.associations-citoyennes.net/?p=6919>

telles que la philanthropie, le mécénat ou l'entrepreneuriat social est appelée à se substituer progressivement aux conquêtes sociales fondées sur la solidarité. Ce mouvement est en marche autant à travers les « [social impact bonds](#) » (SIB), rebaptisés contrats à impact social (CIS) par le gouvernement qu'à travers la loi sur le renseignement, la modification des procédures pénales, l'état d'urgence, la réforme du code du travail. Le CAC appelle des associations citoyennes à être partie prenante du mouvement social, en participant aux actions communes.

16 mars 2016. Le gouvernement lance un appel à projets pour expérimenter les Contrats à impact social.

Les contrats à impact social sont présentés comme « des programmes innovants, de prévention sociale, permettant d'apporter des réponses nouvelles à des défis tels que l'exclusion, les addictions encore la dépendance. Un acteur social, une association par exemple, va faire financer ce programme par un investisseur et, qui sera lui-même remboursé par la puissance publique uniquement 4 succès. Les contrats à impact social constituent un outil de développement de l'économie sociale et solidaire »⁸.

Le CAC, avec le Collectif Avenir Educus et le collectif pour une éthique du travail social, publie un article dans Le Monde⁹, puis une brochure « quand le social finance les banques et les multinationales » qui connaissent une large diffusion, dans laquelle ils montrent que ce projet n'a rien d'innovant, que le véritable risque toujours assumé par la puissance en dernier ressort, dans des conditions exorbitantes, et que la supériorité du privé sur le public en termes d'efficacité science n'a jamais été démontrée.

Cela n'empêche pas le gouvernement de continuer à avancer, grâce aux réponses positives d'une dizaine d'entreprises associatives, plutôt de taille importante, souvent déjà engagées dans des logiques de marché. Le débat public continu de façon très active autour de cette question.

Avril 2016. Sans aucune publicité, le gouvernement remet à la commission européenne son « Programme de stabilité »

Ce document d'une centaine de pages « trace les grandes lignes de la stratégie de finances de la France pour les années 2016 2019. Il précise le cadrage économique retenu par le gouvernement est fixés principaux objectifs de son action : le redressement de l'économie française et la poursuite de l'assainissement ». En langage clair, il s'agit de poursuivre la politique monétariste inscrite dans le traité de stabilisation budgétaire que la France a ratifié. De ce fait, le vote du budget par le Parlement devient une formalité, puisque les véritables choix sont opérés en amont, sous le regard attentif de la Commission. Chacun peut consulter ce programme de stabilité, qui est disponible sur Internet¹⁰. Si l'on prend connaissance de ce programme, on constate que celui-ci prévoit de poursuivre au-delà de 2017 la politique menée depuis 3 ans, à travers un véritable plan d'ajustement structurel¹¹. Comme l'ont souligné de nombreux commentateurs, les hypothèses de croissance pour les années à venir sont sans doute trop optimistes, car elles sous-estiment la rétroaction de la rigueur budgétaire sur l'activité¹². De ce fait, les recettes fiscales sont surestimées. En revanche, la compression des dépenses, c'est-à-dire le recul de l'action publique, constitue la motivation profonde de l'action gouvernementale dans de nombreux domaines : recul des prestations de santé, réforme territoriale, compression des salaires dans la fonction publique), toutes ces mesures sont présentées comme positives au fil du rapport¹³.

Au-delà des détails de la rédaction et du vocabulaire, ce rapport traduit un décrochage total entre l'exercice de la démocratie, pourtant garant la constitution, et l'enchaînement réel des décisions, présenté comme une série de mesures techniques rationnelles, avec parfois de fâcheuses contraintes politiques. Les raisonnements font appel à des modèles et des croyances macro-économiques, parfois éloignés de la réalité. Ces croyances sont en revanche partagées par les technocrates de Paris, de Bruxelles et des autres pays européens.

⁸ Voir <http://www.economie.gouv.fr/contrat-impact-social>

⁹ Voir Le Monde du 10 mars 2016 http://www.lemonde.fr/idees/article/2016/03/10/quand-le-social-finance-les-banques-et-les-multinationales_4880783_3232.html#cKUTTUXKwaAE4deZ.99

¹⁰ Voir http://www.tresor.economie.gouv.fr/11310_le-programme-de-stabilite-2015-2018

¹¹ Voir p 20 : « au-delà de 2017, cette politique sera maintenue et permettra de retourner à l'équilibre structurel des comptes publics des 2019 à la faveur d'un ajustement structurel de 0,5 point du PIB en 2018 puis de 0,3 point en 2019 ».

¹² Voir l'édito d'Alternatives économiques : « même si la question de la dette publique est une question importante, la volonté de réduire trop rapidement les déficits publics est contre-productive car elle freine l'activité et donc empêche en pratique de réduire l'endettement public » http://www.alternatives-economiques.fr/attention-danger_fr_art_1449_76825.html

¹³ Voir pages 30 à 32